

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

Directrice
générale

Secrétaire

Le 30 mars 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la direction générale en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoption du rapport des décisions prises par la direction générale le 23 mars 2020.

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 23 mars 2020.

DG-20-03-44

Octroi d'un contrat pour la réfection de la toiture de l'école Saint-Thomas-d'Aquin, immeuble I – projet 1920-STH-01

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-STH-01 en vue d'engager une entreprise pour la réfection de la toiture de l'école Saint-Thomas-d'Aquin, immeuble I;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'architecte au dossier, M. Mostafa Aqel, architecte;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

DG-20-03-45

- octroie le contrat à Toitures Everest D.O.M. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 98 600,00 \$ taxes exclues;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Directrice générale

Secrétaire général